

PRÉFECTURE DE L'AUDE

PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2010-11- 0412 établissant la liste départementale des vétérinaires chargés de réaliser les évaluations comportementales de chiens

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code rural, et notamment son article L.211-14-1 ;

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, notamment son article 26 ;

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens, pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

VU le décret n° 2008-1158 du 10 novembre 2008 relatif à l'évaluation comportementale des chiens prévue à l'article L.211-14-1 du code rural et à son renouvellement ;

VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales des chiens, pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;

VU la circulaire du 3 mai 2007 portant application des dispositions de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en ce qui concerne les animaux dangereux

VU la circulaire du 22 octobre 2007 portant application du décret n° 2007-1318 du 6 septembre relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural et de l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales des chiens pris en application du même article du code rural

VU la note de service n° DGAL/SDSPA/N2008-8241 du 15 septembre 2008 ayant pour objet l'application de la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU la note de service n° DGAL/SDSPA/N2008-8293 du 25 novembre 2008 ayant pour objet l'application du décret n° 2008-1158 du 10 novembre 2008 relatif à l'évaluation comportementale des chiens prévue à l'article L.211-14-1 du code rural et à son renouvellement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-11-1153 du 17 avril 2009 établissant la liste départementale des vétérinaires chargés de réaliser les évaluations comportementales de chiens

CONSIDERANT les nouvelles demandes faites auprès de la direction départementale des services vétérinaires par certains vétérinaires résidant dans l'Aude ;

SUR proposition de monsieur le directeur de cabinet :

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Les vétérinaires résidant dans l'Aude chargés des évaluations comportementales des chiens sont les suivants :

Dr GERARD Jean-Jacques, domicilié 4, avenue Arnaud Vidal à CASTELNAUDARY
Dr PAULIAC Michel, domicilié 2, rue Pascal à CARCASSONNE
Dr FAGET Sabine, domiciliée 4, route de Marcorignan à NARBONNE
Dr EYME Jean-François, domicilié 6, rue de Baliste à GRUISSAN
Dr LECHEVALIER, domicilié route d'Ax les Thermes à BELCAIRE
Dr VAQUIE Pascal, domicilié 790, avenue de la Mer à PORT LA NOUVELLE
Dr FORMET Pierre, domicilié 81, avenue Jean Camp à NARBONNE
Dr PUEL Anne, domiciliée 29, avenue monseigneur de Langle à CASTELNAUDARY
Dr ALVANITAKIS Frédéric, domicilié 29, avenue monseigneur de Langle à CASTELNAUDARY
Dr d'ARMAND de CHATEAUVIEUX Anne, domiciliée 29, avenue monseigneur de Langle à CASTELNAUDARY
Dr PERICARD Jean-Marie, domicilié 24 rue du Cers à SIGEAN
Dr ENDRESS Patrick, domicilié 6, avenue Gustave Eiffel à COURSAN
Dr FAGET Emmanuel, domicilié 2, rue Joseph Cugnot à NARBONNE
Dr CALMON Jean-Pierre domicilié 96, avenue Carnot à NARBONNE
Dr BOISSIER Jérôme domicilié 28, avenue du Maréchal Juin à CARCASSONNE
Dr PALAU Julie domiciliée 2, rue Pascal, à CARCASSONNE
Dr VERVUEREN Philippe domicilié 2, rue Pascal, à CARCASSONNE
Dr GUILLON Jean Louis domicilié 21 avenue Clémenceau à LEZIGNAN CORBIERES
Dr MATHIEU Daniel domicilié 12 Place des Lauriers à SAISSAC
Dr JORNET Manuel domicilié 3 avenue Charles de Gaulle à LIMOUX
Dr LIBMANN Paul domicilié Mas Piques à BOURG MADAME (Pyrénées Orientales)

ARTICLE 2 :

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2009-11-1153 du 17 avril 2009.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 16 FEV. 2010

Le préfet,

Anne Marie CHARVET